

# FRANCE / LA FRANCE

## Votre garantie internationale Philips

*Cher Client,*

Merci d'avoir fait l'acquisition de ce matériel PHILIPS. Celui-ci a été fabriqué avec le plus grand soin pour vous donner toute satisfaction. Si malgré nos efforts vous rencontriez des difficultés avec ce matériel, votre revendeur, auprès duquel vous en avez fait l'acquisition prendra la responsabilité de la garantie. Pour le cas où vous auriez besoin de faire appel à un service après-vente dans un pays étranger, la Garantie Internationale PHILIPS viendra compléter les engagements de garantie souscrits à votre égard par votre revendeur, et cela pendant 12 mois à compter de la date de votre achat, pour vous faire bénéficier d'une réparation gratuite, pièces et main-d'oeuvre.

Le bénéfice de la Garantie Internationale PHILIPS suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi et à sa destination et vous sera accordé sur présentation du ticket de caisse ou de la facture d'achat indiquant la date de l'achat, le nom du revendeur, le modèle et le numéro de série du produit.

Aucune garantie ne sera due dans les cas suivants:

- Modification ou altération des documents cités ci-dessus.
- Modèle et/ou numéro de série du produit rendus non identifiables.
- Interventions sur le produit effectuées par une personne non autorisée.
- Dommages, provoqués par une cause extérieure à l'appareil et notamment par foudre, incendie, dégâts des eaux ou négligence.

Il est rappelé que la modification ou adaptation du produit pour le mettre en

adéquation avec des normes d'émission/réception ou de raccordement au réseau local différentes de celles en vigueur dans le pays pour lequel il a été conçu, fabriqué et/ou agréé, n'est pas du ressort de la garantie. En conséquence, il est recommandé de vérifier la destination géographique du matériel lors de l'achat.

Cette garantie n'est pas exclusive de l'application aux achats faits en FRANCE, de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil.

En cas de dysfonctionnement de votre produit PHILIPS, vous devez vous adresser à votre revendeur.

Dans l'éventualité où cette nécessité de faire appel à un service après-vente se produirait à l'étranger, dans un pays où votre revendeur n'est ni présent, ni représenté, contactez le Service Consommateur PHILIPS dudit pays dont vous trouverez le numéro de téléphone dans ce livret; celui-ci indiquera les coordonnées d'un point de service après-vente.

Plus généralement, en cas de problème avec votre matériel PHILIPS, nous vous recommandons d'étudier attentivement la notice d'emploi avant de contacter votre revendeur. Si des questions subsistent auxquelles ce dernier ne peut pas répondre, écrivez ou appelez:

### **Service Consommateurs PHILIPS**

Phone: 08 9165 0005 (Euro 0,23 p/m)

Email: [www.philips.fr](http://www.philips.fr) "Contacter Philips"